



Le Tampon, le 30 juin 2019

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU

A

Mesdames et messieurs les membres du
Comité Directeur de ligue

Association

**Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table**

Objet : compte-rendu de Comité Directeur

Dossier suivi par

Date : 22 juin 2019

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire général

Lieu : 20 rue Philibert Tsiranana, 97495 STE CLOTILDE

Téléphone
0692 66 65 82

Horaire : 14 h 00

Courriel
secretaire@lrтт.re

Présents : Elodie AH YIONNE, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Frédéric BERTHIER, Marc DUBOURDIEU, Mickaël HA SUM, Tom LAW DUNE, Erik LAW WUN, Sébastien MAILLOT, Thomas MONDON, Christophe MOUQUET, Laurent PEQUIN, Manandraibe RASANDISONA

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Absents excusés : Fabrice BALAZI, Sébastien DIGARD, Annaëlle ETHEVE, Laurent HAMEREL, Kim METE, Nathan PAYET, Jean-Bernard SELLY Yannick SIGISMEAU, Daniel THURIES

Adresse Siège social
1, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Absents non excusés : Lucienne ROBY GERARD, Olivier SAVRIAMA

Site Internet
www.lrтт.re

Démissionnaire : Yoann GIRARD

Invité : Jean-Marc JACQUES

Agrément Ministériel

Siret
40900277100015

Ordre du jour

Code APE
9312Z

Document distribué aux participants par courriel. Retour rapide sur les points abordés du comité directeur du 12 avril 2019 :

RNA
W9R1002606

- **Retour de la délégation de la LRTT**

→ RAS. Toujours prévue le 1^{er} juillet. La secrétaire générale de la fédération présente la situation de la Réunion et la salle applaudit pour féliciter la qualité du travail du comité directeur, qui plus est en un temps très bref, lors de l'Assemblée générale fédérale.

- **Suites judiciaires à l'encontre de l'ancienne équipe dirigeante**
 - L'avocat de la fédération a interrogé le parquet de Saint Denis. Il nous signale que la plainte a bien été enregistrée par le parquet dionysien. Le dossier se poursuit et est en cours de traitement.
- **Phase de sélection JIOI**
 - RAS.
- **Approbation de la composition de la sélection partant aux JIOI**
 - Seuls les remplaçants potentiels du club de la Cressonnière se sont retirés de la procédure. Pierre MONDON a été repêché pour occuper la position de remplaçant. Il suit toutes les phases d'entraînements et de stages de la sélection.
 - Émeline PERSONNE devient remplaçante à la place de Émilie HOAREAU
 - On a noté le retrait de Doriane LE BAIL à sa demande, remplacée par Elodie AH YIONNE après vote du comité directeur.
- **Actions programmées pour la préparation de la sélection**
 - Cf. ci-dessous
- **Compte-rendu des actions de formation et d'arbitrage**
 - Frédéric BERTHIER est devenu président de la commission régionale d'arbitrage.
- **Programmation des actions de promotion**
 - RAS
- **Points financiers**
 - Les dépenses s'enchaînent avec la préparation JIOI. Nous avons reçu une subvention de la région pour des actions programmées en 2019 (matériels, formation)
- **Nouveaux statuts et règlement intérieur**
 - Les documents ont été présentés pour approbation à la FFTT.
- **Changements envisagés pour le championnat par équipes**
 - Les rencontres Elite A de R1 se dérouleront le samedi à 19 h.
- **Critères retenus pour la liste de haut Niveau Régional et la liste Espoirs de ligue**
 - RAS
- **Actions visant les clubs à se développer**
 - Aide envers le club de Petite-Ile
 - Visite du club de STELLA
 - Création du club du SPORTT : St Paul Ouest Réunion Tennis de Table
- **Questions diverses**
 - Amendes des clubs : cf. ci-dessous
 - Réorganisation du site Web de Ligue : cf. ci-dessous
 - Réorganisation des supports de communication de la LRRT : cf. ci-dessous
 - Achat de 4 kits d'arbitrage effectué. cf. ci-dessous
 - Débat sur l'attitude de licenciés (Les exclus) : certains destinataires se désabonnent. Tant que les péripéties numériques du responsable de cette gazette ne diffament pas ...
 - Challenge Jeunes : annulé par manque d'équipes engagées
 - Commission Régionale d'Arbitrage : elle prend peu à peu ses quartiers
 - Délégué de Ligue : à décider ce jour
 - Achats/Récompenses : du mieux dans l'anticipation pour les dernières compétitions. Thomas MONDON va se pencher sur ce dossier en recherchant notamment des moyens d'approvisionnement moins coûteux

- Mérite Fédéral : Isabelle ALLIOT-MICHOUX (bronze), Marc DUBOURDIEU (Argent), Christophe MOUQUET (bronze)
- Mérite Régional et instance de discipline : cf. ci-dessous
- Outil SPID d'avancement des rencontres ou changement de salles : information à refaire passer aux clubs en début de saison
- Championnat Féminin par équipes : cf. ci-dessous
- Renforcement de la commission communication : RAS
- Achat d'une sono pour les compétitions de Ligue : rien n'est décidé à ce jour

3/9

1. Adoption du compte-rendu du Procès-Verbal du comité directeur du 12/04/2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Agréments de nouveaux licenciés

Les nouveaux licenciés sont agréés à l'unanimité. Nous comptons au 22 mai 2019 : 461 licenciés (330 Traditionnelles et 131 Promo) dont 78 féminines (soit 17 % du total). On vous rappelle que l'année passée nous étions à 553.

Un grand club de l'ouest a perdu par exemple 57 licenciés en une année soit 52 % de son effectif !

3. Rappel des décisions prises par le comité directeur par la procédure dématérialisée

- Modification des statuts de la LRTT : approuvée (30/01/2019)
- Modification du règlement intérieur de la LRTT : approuvée (20/04/2019)
- Inscription de la Coupe régionale Vétérans au calendrier 2019/2020 : approuvée (23/04/2019)
- Inscription du Challenge des Clubs au calendrier 2019/2020 : approuvée (24/04/2019)
- Changement de remplaçante dans la sélection JIOI : approuvée (30/04/2019)
- Modification urgente de la réglementation de l'inscription aux Finales par Classements : approuvée (03/05/2019)
- Proposition des nouveaux tarifs administratifs pour la saison 2019/2020 : approuvée (10/05/2019)
- Changement de titulaire féminine dans la sélection JIOI : approuvée (12/05/2019)
- Proposition des échéances des règlements financiers pour la nouvelle saison 2019/2020 : approuvée (13/05/2019)
- Création d'une homologation des tournois régionaux : approuvée (20/05/2019)

Le secrétaire rappelle que toutes les réponses des participants sont anonymes. Toutes ces consultations ont donné lieu à des taux de réponses dépassant les 50 % (de 15 à 18 réponses sur les sujets proposés). Thomas MONDON demande à ce qu'un avertissement soit formulé aux personnes sondées, précisant que leur non-réponse serait considérée, de fait, comme une abstention. Accordé à l'unanimité.

4. Point sur la préparation des JIOI JMJ

Ce compte-rendu est présenté par Jean-Marc JACQUES, référent JIOI, après concertation avec l'encadrement technique.

Jean-Marc nous rappelle toutes les actions qui ont été programmées puis réalisées dans le cadre de la préparation aux JIOI :

- 1 rencontre avec l'équipe dirigeante de la LRTT
- 2 rencontres avec le CROS
- 7 regroupements des sélections, 1 regroupement à venir
- Une semaine de relance avec joueurs numérotés et un cadre fédéral
- Une semaine en internat au creps de préparation avec cadre fédéral et deux joueurs relanceurs
- Une séance de cryothérapie/hypoxie
- 4 journées sportives de sélections (dont une pour les jeunes de moins de 21 ans).
- Une séance de cross fit à sainte Marie

La préparation suit son cours et elle a survécu à un ensemble de péripéties qui se sont accumulées dans les premiers mois de l'année sportive. On va rentrer à présent dans le vif du sujet avec la venue du cadre fédéral et des relanceurs.

On est toutefois bien conscients que nous ne pouvons lutter avec le niveau de préparation de nos voisins immédiats.

Madame la présidente signale que nous devrions, enfin, pouvoir bénéficier des balles de compétition qui seront utilisées aux JIOI, elles ont été expédiées récemment.

5. Préparation de la formation d'entraîneurs du mois de juillet 2019

Les formations se dérouleront de la manière suivante pour les licenciés LRTT :

- Lundi 1er et mardi 2 juillet, de 9 h à 16 h, FORMATION INITIATEUR DE CLUB (IC) au Deux-Canons
- Jeudi 4 et vendredi 5 juillet de 9 h à 16 h 30, FORMATION ANIMATEUR CLUB (AC) au Deux-Canons
- Samedi 6 juillet de 9 h à 16 h 30, FORMATION ANIMATEUR CLUB (AC) à Ste-Marie

Ces formations seront assurées par Pascale BIBAUT, haut cadre fédéral et se dérouleront majoritairement au gymnase des Deux-Canons à St Denis (sauf le samedi 6 à Ste Marie). Dans le cadre de la politique de développement de notre Ligue, ces formations sont gratuites.

On incite les adhérents, surtout les jeunes, à s'inscrire pour ces formations. Ce sont des belles opportunités que nous avons et qui ne se représenteront sans doute pas tous les ans.

A ce jour nous avons 20 inscrits ... beaucoup plus que ce qui était prévu par la FFTT qui tablait sur 12 à 14 participants. Toutes les personnes inscrites ont reçu des codes d'accès sur la plateforme fédérale de formation. Charge aux futurs entraîneurs d'aller explorer cet espace. Le secrétaire fera un courrier en ce sens.

D'autre part, pour information, nos sélections Dames et Hommes JIOI s'entraîneront aux dates et lieux indiqués mais de 18 à 21 h en présence de relanceurs numérotés.

6. Vote des nouveaux règlements sportifs

Après envoi préalable aux membres du comité directeur :

- La nouvelle formule des critères est adoptée,
- La formule du Championnat par équipes féminin est adoptée (*),
- La Coupe Régionale Vétérans est adoptée,
- Le Challenge des clubs est adopté,
- La formule des TOP (Dames, Hommes, Filles et Garçons) est adoptée.

5/9

Le document présenté doit être envoyé aux clubs après correction de quelques petites modifications débattues lors de ce Comité Directeur.

(*) la compétition se déroule par équipes de 3 joueuses. On rappelle que l'équipe championne de La Réunion peut prétendre aller disputer les finales N3 en métropole ... mais qu'elle doit présenter 4 joueuses qui auront toutes disputé au moins une rencontre dans la saison.

7. Vote de la procédure « Classement Réunion »

Après envoi préalable aux membres du comité directeur :

- La procédure du « Classement Réunion » est adoptée avec une modification majeure concernant le nombre de compétitions prises en compte pour le classement. On se basera sur les 12 derniers mois « glissants », tout en gardant le principe de suppression du plus mauvais résultat enregistré.

Un problème se pose avec l'organisation de compétitions qui prévoient la venue de joueurs étrangers. Le Classement Réunion s'appuie sur les tournois qui seront homologués par la LRTT et il semble difficile de prendre en compte un tableau dans lequel prendront part des invités. La solution, pas très satisfaisante, consisterait à organiser deux tableaux distincts : TS pour La Réunion et International avec les étrangers. A débattre.

8. Vote du calendrier sportif 2019/2020

Après envoi préalable aux membres du comité directeur :

- Le calendrier de La Réunion 2019/2020 est voté avec certains aménagements.
- Suppression de la compétition du dimanche 15 décembre permettant de désigner la représentante de notre île aux Championnats de France Féminines (*)
- Suppression du TOP Jeunes du samedi 11 avril 2020
- Création d'un tournoi du SMTT le dimanche 15 mars 2020
- Suppression de toutes les dates des dimanches du championnat par équipes R1 Elite A (puisque les rencontres sont prévues le samedi en fin d'après-midi)
- Décalage des dates du championnat féminin ; dates proposées à **entériner** : samedi 28 septembre 2019, samedi 12 octobre 2019, 9 novembre 2019, samedi 27 mars 2020, samedi 11 avril 2020
- Le comité directeur répond favorablement à la demande du club de la Cressonnière. Une date est réservée pour son tournoi : le dimanche 1^{er} décembre 2019

- Le comité directeur répond favorablement à la demande du club de Ste Marie.
Une date est réservée pour son tournoi : le dimanche 15 mars 2020

(*) c'est le TOP Féminin du 16 février 2020 qui décidera de la représentante aux France.

9. Création d'un jury d'appel régional

Un jury d'appel est créé (article 39 du Règlement Intérieur).

Est élu à l'unanimité :

Président : Thomas MONDON (SPORTT)

6/9

Les membres sont au nombre de 7, dont 5 au moins appartiennent au comité directeur. Thomas MONDON doit présenter sa liste de membres pour la prochaine réunion du comité directeur qui entérinera alors la composition du jury d'appel.

Ce jury d'appel entrera en vigueur le lendemain du comité directeur du mois de septembre 2019 et exercera durant le restant de la mandature actuelle.

10. Création d'une instance de discipline

Une instance de discipline est créée (article 42 du Règlement Intérieur).

Est élu à l'unanimité :

Président : Frédéric BERTHIER (AOR)

Les membres sont au nombre de 7, dont 5 **n'appartiennent pas** au comité directeur. Ils sont sollicités parmi les responsables de clubs ou les licenciés.

Frédéric BERTHIER doit présenter sa liste de membres pour la prochaine réunion du comité directeur qui entérinera alors la composition de l'instance de discipline.

Cette instance entrera en vigueur le lendemain du comité directeur du mois de septembre 2019 et exercera durant le restant de la mandature actuelle.

11. Création d'une instance de l'Ordre Régional

Une instance de l'Ordre Régional est créée (article 51 du Règlement Intérieur).

Est élu à l'unanimité :

Président : Manandraibe RASANDISONA

Les membres sont au nombre de 5 et **appartiennent** au comité directeur.

Manandraïbe RASANDISONA doit présenter sa liste de membres pour la prochaine réunion du comité directeur qui entérinera alors la composition de l'Ordre régional.

L'Ordre régional est le prélude au Mérite fédéral. Trois catégories sont proposées : bronze, argent, or. Cette distinction vient à récompenser les serviteurs du tennis de table réunionnais et/ou les personnes ayant réalisé une action particulièrement valorisante pour notre discipline.

Cette instance entrera en vigueur le lendemain du comité directeur du mois de septembre 2019 et exercera durant le restant de la mandature actuelle.

12. Nomination d'un Délégué de Ligue

Nous n'avons à ce jour aucune candidature à ce poste. La question sera réétudiée lors d'un prochain comité directeur.

13. Décision sur les amendes des clubs et les procédures d'application

Le texte suivant est adopté par le comité directeur.

7/9

A partir de la saison 2019/2020, les clubs s'acquitteront d'une caution de 50 euros. Cette caution sera immédiatement retenue en cas de forfait (anticipé ou non) d'une de leurs équipes. Ils devront reverser une caution de 50 euros pour pouvoir continuer la compétition, avant le tour suivant des rencontres.

Pour les amendes récoltées suite à des problèmes de qualification, de brûlage de joueurs, etc ... deux dates sont prévues pour se mettre en conformité avec la LRTT :

- le 31/12/2019 pour toutes les infractions commises pendant la phase 1,
- le 30/06/2020 pour celles intervenant lors de la phase 2.

On vous rappelle également qu'une sanction financière infligée à un joueur doit être réglée par son club (charge à ce dernier de s'arranger avec son licencié).

Attention, les sanctions financières sont totalement indépendantes des sanctions sportives qui peuvent être prises à l'encontre d'un joueur ou d'un club (cas qui relèverait de l'aspect disciplinaire notamment).

14. Balance annuelle des clubs

Après soumission aux membres du comité directeur, il a été décidé :

- d'arrêter la situation financière des clubs au 1er juin 2019. Les trésoriers ont transmis la facture qui clôturera la saison 2018/2019 (balance des licences, mutations 2018/2019, amendes, ...). **Le règlement devra être réalisé avant le 30 juin 2019.** La LRTT devrait récolter environ 10 600 euros pour cette opération.

- La saison sportive 2019/2020 est lancée au 1^{er} juillet 2019. Réaffiliation du club, prise des trois licences traditionnelles (président, trésorier, secrétaire), engagement des équipes, règlement des mutations ordinaires 2019/2020. **Échéance : 18 août 2019.**

- Versement de l'acompte annuel N° 1 (60 % des versements effectués pour 2018/2019) **au 1^{er} septembre 2019.**

Toutes ces informations ont été remontées aux clubs avec l'envoi de la circulaire administrative, version 2 (dates de règlement des amendes, Cf. point 13 ci-dessus).

L'échéancier financier fédéral et celui de la LRTT diffèrent quelque peu. Nous voulons, d'une part, réduire le nombre d'opérations financières durant la saison et d'autre part laisser plus de temps aux clubs pour qu'ils s'organisent en début de saison, en particulier pour qu'ils puissent récupérer les cotisations auprès de leurs adhérents.

La circulaire a fixé les nouveaux tarifs pour la saison à venir.

Ce qu'il faut retenir au niveau des tarifs :

Les augmentations minimales des licences, frais de mutation et Critérium Fédéral viennent normaliser le gel des tarifs enregistré au niveau régional. Les augmentations fédérales annuelles n'étaient plus compensées depuis 3 ans. Donc, année après année, le « pouvoir d'achat » de la LRTT s'érodait.

Beaucoup de tarifs ne changent pas : réaffiliation de clubs, engagement d'équipes, Finales Régionales par Classements.

8/9

De nouveaux tarifs apparaissent du fait de la création de ces compétitions : Coupe régionale des Vétérans, Challenge régional Jeunes et Challenge régional des Clubs.

Notre politique volontariste en faveur de la formation (arbitres, entraîneurs et surtout sportive des Jeunes) et du soutien aux clubs (clubs créés, clubs en situation difficile) nous incite à suivre les ajustements fédéraux.

15. Actions visant les clubs à se développer

La LRTT a procédé à plusieurs actions envers les clubs :

- Organisation de la journée des Finales par Classement à Petite-Ile (participation financière, participation organisationnelle),
- Réunion avec le service des sports de la commune de Petite-Ile : la situation apparaît comme très préoccupante. La présidente doit envoyer un courrier au responsable des sports de la commune, M. KEROUEDAN, afin d'exprimer sa position sur le sujet et proposer une solution visant à maintenir le tennis de table sur la commune de Petite-Ile, quitte à créer un nouveau club.
- Prêt d'une table de compétition au club COM,
- Prêt d'une table de compétition au club SPORTT. A l'inverse du club de Petite-Ile, nous avons une association avec beaucoup d'adhérents volontaires mais qui ne disposent pas pour l'instant d'une salle digne de ses ambitions. La situation devrait évoluer au cours des prochaines semaines.
- Prêt de deux tables de compétition au club SMTT,
- Rencontre avec les dirigeants et le club de STELLA. Les échanges ont été fructueux et la présidente Claire FRANCESCONI est d'accord pour impliquer ses féminines dans une action de ligue à venir.
- Aide de la LRTT pour l'achat de documentation à destination des clubs : point non abordé ce jour, reporté.

16. Questions diverses

- **Réorganisation du site Web de Ligue** : ce dossier traîne en longueur
- **Frais d'appels** : point non débattu ce jour. Il sera fait appel à une consultation en ligne.
- **Retour de l'assemblée générale fédérale qui s'est déroulée en métropole** :
Un point sur les formations a été fait lors de la réunion ligues d'outremer et on peut noter que pour l'instant, il n'y a toujours pas de possibilité de formations à distance ce qui éviterait les frais de déplacements et plus de souplesse dans la formation des acteurs locaux.
Le 18 mai lors de l'AG, le sujet principal a été le nouveau mode d'organisation pour les dossiers CNDS et la nouvelle gouvernance du sport au niveau national.

En effet, il y a recentralisation de l'instruction du CNDS aux fédérations et les paiements seront effectués par l'agence du sport.

- **Organisation du Téléthon de décembre 2019** : l'opération est prévue avec très certainement le club des Aiglons d'Orient comme association support. Le thème de l'édition 2019 du Téléthon sera la « hauteur ». A méditer.
- **Participation ou organisation de la Coupe des Outremers 2021** : c'est la Ligue de Wallis et Futuna qui organisera la prochaine édition. Le coût du déplacement sera très élevé. Il faudra prendre en charge 5 billets complets pour la destination, 3 billets étant réglés par la FFTT. Il s'agit de provisionner dès maintenant la dépense.
- **Possibilité d'inviter des jeunes de l'UNSS pour la formation d'entraîneurs** : rejeté du fait du nombre d'inscrits LRTT.
- **Ping-tour** : point non abordé ce jour, reporté.
- **Ping 4-7 ans** : les clubs ont été relancés. Cette opération particulière, car concernant des tout jeunes, peut permettre à certains clubs de recevoir du matériel (date limite 1^{er} juillet).
- **Rencontre avec le club de STELLA** : l'aide au club prendra la forme suivante. Achat d'une table. Les tables présentes appartiennent au collège.
- **Indemnisation de Maxime MYKOLOW pour la réception des relanceurs** : accord du CD à raison de 30 euros par jour pour les deux relanceurs. Possibilité de location d'un véhicule pour les déplacements.
- **Indemnisation des athlètes JIOI du sud pour les déplacements pour la première semaine de juillet** : point non abordé ce jour, reporté.
- **Départ de Yoann GIRARD** : le CD souhaite une bonne continuation à Yoann. Il faudra procéder à son remplacement.
- **Mutations exceptionnelles** : se pose le cas éventuel, non confirmé à ce jour, d'un jeune voulant changer de club, après la date légale des mutations, et qui n'entrerait pas dans les conditions de mutations exceptionnelles. Aucune demande officielle ne nous étant parvenue, ce point est laissé en suspens. Les avis sont très partagés : respect de la réglementation d'un côté, prise en compte de la situation d'un jeune de l'autre.
- **Demande de Labels par le club de La Cressonnière** : la LRTT émet un avis favorable pour le label EQUIP'PING. La LRTT émet un avis défavorable pour le label PING au FEMININ.
- **Date et lieu de la prochaine réunion** : la réunion se déroulera le vendredi 6 septembre 2019. Le lieu sera précisé ultérieurement.

La séance prend fin à 17 H 15.

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU

Question informelle concernant la communication de la Ligue : elle n'est pas à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre. On a vu le problème de mise en production du nouveau site Web. On constate également que l'information passe peu ou pas auprès des médias classiques (journaux). Il faut se pencher très sérieusement sur ce point qui n'est pas suffisamment satisfaisant à ce jour.